

# **Conférence Départementale de la Famille 2009**

## **Mardi 8 décembre 2009**

**Sous la double présidence  
de M. le Préfet et de M. le Président du Conseil Général de l'Allier**

### **Ouverture de la Conférence par Mme NÉRAULT, Présidente de l'UDAF 03 :**

Comme tous les deux ans, nous voici rassemblés pour la Conférence Départementale de la famille – 3<sup>ème</sup> édition.

En décidant, en 2005, d'organiser au plan départemental une telle Conférence comme cela se faisait à l'échelon national sous l'égide du Premier Ministre, notre ambition était de créer un temps fort de réflexion et d'orientation de la politique familiale au plan départemental pour :

- Développer une politique familiale départementale ;
- Rappeler la différence entre Politique Familiale et Politiques sociales ;
- Mobiliser les acteurs départementaux ;
- Construire des pistes pour l'avenir.

Pour la première édition, le 23 mai 2005 à Avermes, les participants étaient appelés à réfléchir dans des ateliers sur cinq thèmes particuliers couvrant différents champs de la vie familiale et devant déboucher sur des propositions d'actions concrètes :

- Autonomie de la personne âgée et/ou handicapée ;
- Accueil de la petite enfance ;
- Famille et ruralité ;
- Accès des familles à l'information et aux droits ;
- Et Soutien à la fonction parentale (tiens, tiens !).

Lors de la seconde édition, à Vichy, le 5 octobre 2007, la forme de cette conférence était tout autre : trois conférences suivies de débats sur trois thématiques, déjà ciblées sur la fonction parentale :

- Temps libre et loisirs des jeunes ;
- Les conduites à risques ;
- Scolarité et rôle des parents.

Et parce que le Code de la Famille et de l'Action Sociale donne aux UDAF une mission de défense des intérêts des familles auprès des pouvoirs publics, il nous a semblé opportun de choisir, pour cette 3<sup>ème</sup> Conférence Départementale de la Famille, une autre voie : celle de l'interpellation des décideurs départementaux sur les problèmes exprimés par les familles.

Elle est aussi l'occasion de mettre en lumière les résultats de la récente enquête de l'Observatoire Régional des familles sur le thème "La vie de parent au quotidien".

Les 4 UDAF qui composent l'URAF d'Auvergne ont créé voici quelques années un "Observatoire Régional des Familles" pour recueillir des informations plus précises et plus objectives sur les réalités vécues par les Familles d'Auvergne.

Les opinions, les attentes, les besoins exprimés au travers des enquêtes conduites par cet Observatoire fournissent aux UDAF des éléments à prendre en compte pour argumenter leurs prises de position et leurs demandes auprès des Pouvoirs Publics et de ceux qui font la Politique Familiale. De même, les éléments de connaissance issus des enquêtes permettent aux représentants familiaux qui siègent dans les différentes instances régionales de mieux faire entendre la parole des Familles.

Chaque année, le comité de Pilotage National du Réseau des Observatoires des Familles retient une thématique d'étude et construit un questionnaire associé qui est ensuite proposé aux UDAF pour réalisation. L'enquête "*La vie de parent au quotidien*" s'inscrit dans le cadre de ces travaux et a été menée en 2008 par les observatoires de plusieurs UDAF en France sur leur territoire respectif.

Si l'on parle de "parentalité", c'est parce que la fonction, le rôle, la place, et les pratiques des parents posent question. La famille des années 2000 n'est plus tout à fait la même que celle des années 50 ou 60. Les modèles familiaux se sont diversifiés (familles monoparentales, recomposées...) et le lien parent-enfant a évolué.

L'idée selon laquelle les parents d'aujourd'hui ont plus de difficultés à assumer leurs responsabilités parentales est communément répandue. Mais qu'en pensent-ils, ces parents, de toutes ces questions ? Ils sont les premiers concernés. Ressentent-ils réellement ce « malaise » fréquemment évoqué ?

Les parents sont-ils prêts à partager leur expérience avec d'autres parents ? Le font-ils déjà ? Connaissent-ils ces lieux d'échange ? Autant de questions auxquelles l'enquête souhaitait apporter un début de réponse.

Les résultats de cette enquête apportent un éclairage fort sur la relation "Parent(s)/Enfant(s)". Le nombre important de répondants donne à lui seul une légitimité incontestable à ces résultats, d'autant que les réponses apportées par les familles corroborent totalement les réponses à une enquête similaire diligentée par le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.).

Mais au-delà de ces interrogations, quelles réponses pouvons-nous collectivement apporter, que nous soyons représentants et services déconcentrés de l'Etat, membres de l'Assemblée Départementale et/ou services du Conseil Général, administrateurs ou travailleurs sociaux de la CAF ou de la MSA, ou encore acteurs associatifs ?

Car "**SAVOIR**" n'a d'importance que pour "**AGIR**".

Et parce que cette action est le fait de nombreux acteurs dans le département de l'Allier, il est du devoir de chacun de s'en saisir et de voir, chacun à sa place, chacun avec les moyens dont il dispose, en agissant sur de nouveaux partenariats, comment apporter aux familles les réponses aux questions qu'elles posent, aux interrogations qu'elles expriment.

Nous avons retenu quatre grandes questions et c'est sur elles que nous avons souhaité engager le débat :

- Quelles actions engager pour mieux faire connaître aux familles les dispositifs d'aide existants, les réponses au questionnaire démontrant une méconnaissance des services offerts ?
- Comment mieux articuler actions préventives et actions curatives ?
- Comment prendre en compte le besoin d'individualisation des actions fortement démontré dans les réponses reçues ?
- Quelle place et quels moyens pour l'action associative, plébiscitée par les répondants après l'école ?

Ces quatre questions nous renvoient d'ailleurs aux conclusions de l'atelier consacré au soutien à la fonction parentale lors de la Conférence Départementale de la famille de 2005.

Je cite : " Pour conduire ensemble notre action, nous nous référerons à deux proverbes africains, à méditer :

*" Quand tu fais pour les autres sans les autres, tu fais contre les autres "*

et

*" Il faut tout un village pour élever un enfant ".*

Mais avant de vous présenter plus complètement le cadre général de cette enquête et de laisser des administrateurs ou administratrices de notre UDAF vous présenter les résultats sous-tendant les quatre questions posées, vous ne nous en voudrez pas de profiter de l'occasion qui nous est

donnée de vous avoir tous et toutes ici rassemblés pour vous présenter rapidement l'actualité de notre UDAF.

C'est pourquoi, en vous remerciant d'ores et déjà d'avoir accepté notre invitation, et en souhaitant que les travaux de cette 3<sup>ème</sup> Conférence Départementale de la Famille soient fructueux, je cède immédiatement la parole à Mr RANDOUYER, Directeur de notre UDAF.

### **Intervention de M. RANDOUYER :**

Présentation de l'actualité de l'UDAF de l'Allier qui réside en 3 points : le Projet Institutionnel, la Démarche Qualité, l'Action de Médiatisation Cinéma du Point Info Famille.

### **Présentation de l'enquête "La vie de parent au quotidien" par Mme NÉRAULT :**

Cette enquête a été menée au moyen d'un questionnaire destiné aux foyers ayant au moins un enfant de moins de 19 ans.

A partir d'un fichier MEDIAPOST actualisé, 10.000 questionnaires ont été envoyés par voie postale aux familles Auvergnates, dont 2.500 dans le seul département de l'Allier.

2.965 réponses ont été reçues au niveau régional, dont 634 réponses exploitables pour notre département, soit un taux de retour départemental de 25,36%.

Les caractéristiques des répondants (selon la composition de la famille, le nombre d'enfants de moins de 19 ans et la catégorie socioprofessionnelle) ont été comparées aux données de l'INSEE et ne montrent pas de divergences notables.

- 83% de personnes vivent en couple et 17% sont des personnes seules ;
- 20% des répondants ont un enfant, 49% ont 2 enfants, 24% ont 3 enfants, 5% ont 4 enfants et 2% ont 5 enfants.

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse aux questions que j'évoquais tout à l'heure, il nous a paru intéressant de recueillir trois éléments d'information et (surtout) d'étudier la relation entre eux.

## **1 En premier lieu, de mesurer le degré d'assurance des parents**

Les actions de soutien à la fonction parentale ont pour objectif de permettre aux parents d'identifier leurs compétences, de mobiliser leurs ressources, de manière à leur faire prendre ou reprendre confiance en leurs capacités.

Le premier objectif de l'enquête consistait donc à évaluer la proportion de parents pouvant éprouver ces différents sentiments.

## **2 En second lieu, de formaliser la représentation de la demande d'aide des familles**

Un des aspects essentiels dans la capacité/incapacité des parents à se tourner vers des actions proposées par les R.E.A.A.P., c'est la manière dont ils perçoivent pour eux-mêmes une éventuelle demande d'aide.

Le second objectif de l'enquête était donc de savoir s'il s'agit d'une démarche facile (acte naturel, spontané) ou si au contraire la demande d'aide est assimilée à une incapacité à assumer sa responsabilité de parent.

## **3 Enfin, de connaître la perception qu'ont les familles des structures et des actions de soutien à la fonction parentale**

Pour tenter d'identifier des moyens d'actions possibles, il est nécessaire de savoir comment les parents perçoivent les activités des structures de soutien à la fonction parentale.

Le troisième objectif de l'enquête était donc d'identifier les facteurs qui empêchent ou dissuadent les parents de solliciter les structures de soutien à la fonction parentale.

Il ne saurait être question, au cours de cette Conférence Départementale de la Famille, d'aborder TOUS les points du questionnaire. C'est la raison pour laquelle vous avez reçu les tirés à part que nous avons réalisés à votre intention, ainsi que du document synthétisant les réponses de 15 autres Observatoires. A ce propos, il est indispensable de signaler que, si certaines réponses peuvent surprendre, elles sont toutes (sans exception!) corroborées par les résultats des autres observatoires de la famille.

Nous n'aborderons donc ici que les points les plus marquants permettant aux décideurs départementaux de cibler encore mieux leurs actions.

Mr BAGUET, Mme LICONNET, Mr DE LEPREVIER et Mme VIGNAUD, tous administrateurs ou administratrices de l'UDAF vont successivement vous présenter les éléments de réponses au questionnaire qui nous ont conduit à ces interrogations, avant que nous entendions les réflexions, remarques et commentaires auxquelles celles-ci conduisent nos partenaires.

Mr BAGUET, je vous cède la parole.

### **Intervention de M. BAGUET, Administrateur de l'UDAF 03 :**

#### **- Quelles actions engager pour mieux faire connaître aux familles les dispositifs d'aide existants, les réponses au questionnaire démontrant une méconnaissance des services offerts ?**

Comme vous l'a indiqué Mme NÉRAULT, la première partie du questionnaire de l'enquête conduite par l'Observatoire Régional des Familles montre une réelle méconnaissance par les familles des dispositifs auxquels elles peuvent s'adresser pour se faire aider.

Les parents interrogés nous montrent que la vie de parents est loin d'être « un long fleuve... facile » (Q3). Pour 92% d'entre eux, l'éducation des enfants c'est « beaucoup d'interrogations ». Pour 89% c'est « beaucoup d'inquiétudes » et « beaucoup de difficultés ».

Ils sont près de la moitié à estimer qu'ils manquent de connaissances pour interpréter les comportements de leurs enfants et se posent plus de questions qu'ils ne doutent de leurs compétences.

Voilà deux concepts qu'il serait dommage de confondre : connaissances et compétences.

Et c'est bien sur cette notion de connaissance que les résultats du questionnaire doivent collectivement nous interroger.

Car si nul dans cette salle ne saurait soutenir que rien n'est fait, il nous faut bien constater que c'est au niveau de l'information et sa diffusion que le bas semble blesser.

En effet, 13% seulement des personnes interrogées déclarent connaître des structures de soutien à la fonction parentale proposant des actions collectives comme les groupes de parole, les conférences-débats ou les ateliers parents/enfants (Q16).

3% seulement y ont participé 3 fois ou plus et 5% y ont rarement participé (moins de 3 fois). 46% expliquent cette faible participation par une méconnaissance de ce type d'activités et 33% par le fait de ne pas savoir où ces actions se déroulent.

Il y a donc là un réel problème de communication et de transmission de l'information au sujet de ces actions. Réelle méconnaissance c'est une évidence. Nous nous posons toutefois deux questions :

- les responsables et/ou animateurs des dispositifs ne doivent-ils pas améliorer leur communication ?
- les familles également ne doivent-elles pas faire preuve de plus de dynamisme dans leur recherche ?

L'UDAF gère le Point Info Famille départemental.

La CAF a mis en place un Espace CAF "Conseil Aux Familles".

Les services du Conseil Général, en particulier par le biais des UTAS, mettent en place des actions.

Le REAAP est aussi là pour cela... mais on peut par exemple s'étonner que parmi les liens figurant sur la page d'accueil du REAAP, ni le site de l'UDAF ni celui du Point Info Famille ne figurent.

Alors comment se fait-il que le taux de connaissance de ces dispositifs soit si faible ?

Que pouvons-nous faire collectivement pour inverser les données et faire que, dans un questionnaire que nous diffuserions d'ici à 5 ans, le taux de connaissance soit – soyons optimistes ! – de plus de 75%.

Notre rôle à tous, ici présents dans cette salle, est bien d'aller au devant des familles ; c'est – nous semble-t-il – une de nos principales missions, que nous soyons acteurs départementaux, militants associatif et même familles puisque chacun doit être acteur de sa vie comme le précisait le thème de la 1<sup>ère</sup> Conférence Départementale de la Famille.

### **Intervention de Mme LICONNET, Administratrice de l'UDAF 03 :**

#### **- Comment mieux articuler actions préventives et actions curatives ?**

Avant d'aborder le besoin des familles en matière d'actions préventives ou curatives, il n'est peut-être pas inutile de re-baliser ce qui différencie l'une et l'autre de ces actions, et les champs où elles peuvent s'exprimer au bénéfice des familles.

Une rapide recherche sur Internet pour préparer cette journée nous a permis de retrouver quelques concepts simples :

Une politique de prévention a pour but d'améliorer l'état de santé ou la connaissance d'un sujet par la population en évitant l'apparition, le développement ou l'aggravation d'une situation donnée en favorisant les comportements individuels ou collectifs pouvant contribuer à réduire le risque. Elle se situe donc en amont.

Le traitement curatif d'une situation se situe lui en aval, avec tout ce que cela concerne comme impacts psychologiques, matériels ou financiers, qui seront bien souvent pris en charge par la collectivité.

L'acte préventif répond à un problème potentiel, le risque, l'acte curatif à un problème actuel. On voit donc l'intérêt pour chacun et pour nous tous de développer les actions de prévention. En disant cela, ne considérons

pas que nous enfonçons des portes ouvertes, mais - comme Pénélope - qu'il est nécessaire de "remettre cent fois sur le métier notre ouvrage".

L'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation sont les principaux modes d'intervention des actions préventives. Et le champ est vaste puisque les problèmes que peut potentiellement rencontrer une famille concernent aussi bien la santé que l'éducation, le budget...

Aucun acteur, public ou privé, ne peut prétendre être l'unique réponse à une problématique. Mais les associations composent un maillage complexe et dense d'intervenants. Leur diversité doit être prise en compte en tant qu'acteurs de proximité et de terrain pour engager, avec des professionnels, des actions d'information et d'éducation.

### **Intervention de M. DE L'ÉPREVIER, Administrateur de l'UDAF 03 :**

#### **- Comment prendre en compte le besoin d'individualisation des actions fortement démontré dans les réponses reçues ?**

Les résultats du questionnaire sont, là encore, riches d'enseignements et il serait dommage de ne pas en tenir compte pour adapter les actions engagées aux demandes des familles.

Certes, il n'est pas possible de tout miser sur des actions individuelles...

Certes encore, la mise en place d'une action collective apparaît au premier abord plus "rentable" (mais n'oublions surtout pas les guillemets !) que plusieurs actions individuelles...

Certes enfin, une action individuelle minimise l'échange et la confrontation d'idées... entre parents.

Mais que nous disent les familles ?

Le graphique que vous allez voir parle de lui-même (graphiques 13/15 et 21). Quelle que soit la forme d'intervention proposée (entretiens individuels, groupes de paroles, conférences débats, ateliers parents-enfants...) les familles en reconnaissent massivement l'utilité puisque quatre des cinq propositions recueillent plus de 80% d'avis favorable. Et encore, si les cours pour parents semblent un peu moins appréciés, on peut penser que c'est surtout parce que cette forme d'intervention est très peu développée en France.

Quand ils sont confrontés à des difficultés, la forme privilégiée est, de très loin, l'entretien individuel. Et cette donnée n'est pas spécifique à notre département puisque, dans tous les départements dans lesquels le questionnaire a été diffusé, le pourcentage est supérieur à 85%. La solution individuelle l'emporte sur la solution collective lorsque les parents ont besoin d'aide (graphique Q22). Ils sont 61% à l'estimer plus efficace

qu'une réponse collective pour conseiller ou aider les parents qui se trouvent confrontés à des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Ces données sont d'ailleurs largement confirmées par les réponses apportées par les familles ayant répondu au questionnaire proposé par le R.E.A.A.P. dans la cadre de la préparation de sa dernière journée départementale. L'UDAF participait à cette manifestation et a bien noté les réponses faites à deux questions précises "*Lorsque vous souhaitez échanger sur des questions d'éducation, pouvez-vous le faire avec ...*" On constate là encore (et bien sur ce ne sont pas les mêmes familles qui ont répondu aux deux questionnaires !) que le conjoint et la famille sont beaucoup plus cités que les professionnels.

Quant à la seconde question, elle portait sur l'intérêt de participer à un temps d'échange, sous-entendu "de manière collective" ; là encore, la majorité des familles répond de manière négative.

Mais ne nous trompons pas : ces chiffres ne traduisent en rien un refus d'une intervention extérieure. Les aides collectives apparaissent beaucoup mieux adaptées dans le domaine de la prévention. 67% des familles interrogées disent qu'il est "très facile" ou "assez facile" de demander un conseil ou une aide à un "intervenant extérieur", notion qui renvoie bien à des professionnels ou des militants ayant une compétence particulière en la matière. Recourir à une aide est d'ailleurs perçu comme une marque de responsabilité.

Il faut aussi croiser cette information avec les réponses faites à une autre question, qui montrent que les familles se tournent prioritairement (à 71%) vers la famille ou des connaissances en cas de besoin. Il est certainement plus facile d'aborder ces questions dans un cercle d'intimes !

Là encore, des pistes de réflexion s'ouvrent devant nous. Pour coller au plus près des besoins des familles, faut-il revoir l'équilibre entre actions collectives et actions individuelles ? N'est-il pas opportun de repenser les formes d'aide d'une personne plus qualifiée mais extérieure ?

### **Intervention de Mme VIGNAUD, Administratrice de l'UDAF 03 :**

#### **- Quelle place et quels moyens pour l'action associative, plébiscitée par les répondants après l'école ?**

Au-delà des interrogations sur les thèmes sur lesquels les parents recherchent une aide, au-delà de leur préférence entre action individuelle et action collective, il est apparu intéressant de s'interroger sur les conditions de réalisation d'une action les plus propices à favoriser la participation des parents (Q19).

Le lieu où se déroule ce type d'activité semble avoir un impact sur la participation ou au contraire l'absence des parents. Plusieurs types de lieux ont été présentés aux parents dans le questionnaire, avec différents lieux proposés choisis en cherchant à favoriser le mixage entre lieux formels et lieux informels. Pour chacun, il était demandé aux parents de dire si l'organisation d'activités au sein de ces structures les inciterait davantage à y participer ou non. Le graphique Q19 présente le pourcentage de réponses positives observé sur chaque lieu et permet ainsi, par confrontation des pourcentages, de mesurer l'"attrait" de chacun.

Si le café ne semble pas avoir la cote, on peut légitimement s'étonner du relatif faible score obtenu par la proposition "centre social". Paradoxalement un lieu repéré "social" comme les centres sociaux ne recueille qu'un pourcentage moindre d'adhésion, ce qui tend à confirmer que les familles veulent bien être aidées, mais ne veulent pas qu'on les considère pour autant comme "socialement à problème".

En revanche, l'école et les associations sont les lieux qui inciteraient le plus les parents à participer à ce type d'activités. Ces données sont d'ailleurs confortées par les réponses obtenues par ces questions dans les autres départements. L'une des explications possibles serait que l'école reste le lieu des apprentissages (même pour les parents !) et que les associations sont perçues comme plus neutres, plus "indépendantes".

Les associations du secteur social, à commencer par les associations familiales que nous regroupons, doivent informer les familles de toutes les possibilités qu'elles leur offrent. Car rien ne serait pire que de vouloir opposer compétences et bénévolat : le statut de bénévole n'a jamais été synonyme d' "amateurisme".

Mais cette lecture basique relative au lieu doit être complétée et mise en perspective avec une autre interrogation : celle sur le profil de l'intervenant. Là encore, il serait très – voire trop – réducteur de constater que les intervenants plébiscités sont les éducateurs et les psychologues. De par leur champ de compétence, il est normal qu'ils soient cités en premiers. Même le faible score enregistré par les travailleurs sociaux ne doit pas étonner, car – nul dans cette assemblée ne saurait nier l'importance du travail qu'ils accomplissent – ils sont perçus comme étant des réponses à d'autres problèmes que ceux liés à l'éducation (que ce soit scolaire ou à la santé) et on peut également émettre l'hypothèse que le recours à ce type de professionnel serait perçu comme stigmatisant par certaines familles. Reconnaître que l'on a besoin d'aide : OUI ; être perçue comme famille à problème : NON.

En conclusion, tout comme cela a été évoqué en ce qui concerne la diffusion de l'information que pour ce qui est de l'articulation entre action préventive et action curative, ou du besoin d'individualisation des actions

offertes, il apparaît urgent qu'une synergie encore plus forte s'instaure entre les différents acteurs départementaux pour mieux répondre aux besoins des familles.

Car si la vie de parents est loin d'être "un long fleuve... facile", si pour 92% d'entre eux l'éducation des enfants c'est "beaucoup d'interrogations", "beaucoup d'inquiétudes" et/ou "beaucoup de difficultés" (Q3), les familles attendent beaucoup et nous n'avons pas le droit, collectivement, de les décevoir.

### **Les réponses des décideurs départementaux aux questions soulevées par l'enquête :**

#### **Intervention de M. HURTAUD, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier :**

Permettez moi tout d'abord de vous faire part du plaisir que j'ai aujourd'hui à participer à cette Conférence Départementale de la Famille. Une délégation du Conseil d'Administration de la CAF m'accompagne afin de témoigner l'intérêt qu'elle porte à une telle manifestation.

En son temps, un candidat à la présidence de la république avait eu à l'encontre de son adversaire cette phrase demeurée célèbre dans les annales des débats télévisuels : "*vous n'avez pas le monopole du cœur.*"

Permettez-moi de reprendre cette formule (sous une forme disons familiale, et dans le sens général du terme), que la famille est le monopole de personne mais que c'est l'affaire de tous les acteurs ayant une implication directe avec toutes les problématiques qu'elle engendre.

Des questions majeures nous sont posées aujourd'hui :

Les actions en faveur de l'information restent toujours une question primordiale pour la connaissance du droit et des services offerts.

Il est bien connu que l'on ne cherche l'information que lorsque cela nous est nécessaire La question se pose alors : où, quand et comment avoir accès a ces informations Il s'agit d'être immédiatement réactif afin de satisfaire cette demande.

L'information auprès des allocataires, reste une priorité pour notre institution.

Nos moyens sont multiples et nombreux :

⇒ accueil téléphonique, serveur vocal, site Internet national et local pour l'information à distance, mais aussi nous disposons aussi de 6 bornes CAF en libre service, l'espace CAF à Moulins et d'un espace CAF mobile qui permet de concrétiser la politique de proximité décidée par la CAF en allant à la rencontre des publics éloignés.

L'année 2008 a vu la création d'une fonction nouvelle dans notre organigramme : chargé de promotion des offres et des services de la CAF. Il s'agit de mieux faire connaître les diverses aides légales et d'action sociale, ainsi que les services et équipements financés par la CAF.

Les actions découlant des relations enfants-parents sont soutenues par des aides ou des prestations de service afin d'accompagner les parents dans leur rôle. Je citerai en exemple les RAM, l'accompagnement à la scolarité, les lieux d'accueil enfants-parents, la médiation familiale, entre autres.

La CAF n'a pas un rôle de traitement de la précarité, mais surtout d'éviter que les familles y tombent. Son rôle est donc préventif !

Les politiques familiales et de solidarité connaissent une évolution permanente de leurs enjeux.

L'action sociale est un atout majeur pour l'action de la CAF sur notre territoire. Par son biais elle apporte à ses partenaires un service adapté aux attentes locales.

Elle ne saurait être un instrument curatif, mais elle se situe au carrefour d'autres politiques qui contribuent à la cohésion de la cellule familiale.

La branche famille met en œuvre une offre globale de service associant prestations légales et interventions d'action sociale.

Cette combinaison d'interventions lui permet d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations et des besoins des allocataires.

L'individualisation des actions se décline au niveau local par notre schéma directeur territorialisé qui s'inscrit dans le cadre du socle national, et sa mise en œuvre est adaptée en fonction des réalités de notre territoire.

Même si la Caisse d'Allocations Familiales est un élément moteur, il est indéniable que les associations, les centres sociaux, sont des relais indispensables au maillage social à travers tout le territoire, et sont ainsi des atouts complémentaires aux besoins des familles.

Je n'oublie pas au passage le rôle important du Conseil Général dans la compétence qu'il exerce à tous les niveaux du besoin des familles.

Et ces besoins sont multiples puisque si le domaine de la petite enfance est actuellement un axe prioritaire, ensuite il y a l'enfance, l'adolescence, jusqu'au passage de jeune adulte et cela représente souvent des problématiques pour les parents.

La place pour l'action associative reste donc primordiale, mais comme souvent, la réponse sur les moyens reste sous son aspect, beaucoup plus interrogative.

Croyez bien que nous ne sommes pas de trop afin que la famille puisse, dans la dignité, continuer à être ce socle qui est la base de toute société civilisée.

Je vous remercie de votre écoute.

### **Intervention de Mme BRUNEL, Directrice de la DDASS de l'Allier :**

Il existe de nombreux dispositifs d'information à destination des familles : l'Espace CAF, le Point Info Famille, etc.

De nombreuses manifestations sont aussi organisées : la Conférence Départementale de la Famille, la journée du R.E.A.A.P., etc.

Que pourrions-nous faire de plus ?

Il est toujours possible de faire passer des articles dans la presse mais l'information a alors une durée de vie limitée.

L'utilisation du mobilier urbain (panneaux lumineux, affichage) peut aussi servir à communiquer sur les services offerts aux familles.

Il est important d'avoir une réponse à apporter quand les familles s'interrogent.

Le rôle du R.E.A.A.P. est de coordonner les actions offertes aux familles. Depuis quelques temps, on s'oriente surtout vers les familles en difficulté : médiation familiale, lieux d'accueil enfants/famille.

Il existe aussi des Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur les 3 agglomérations du département (Moulins, Vichy et Montluçon). Ces lieux, animés par des psychologues, répondent aux problématiques des jeunes mais aussi des familles.

Les services de pédopsychiatrie offrent aussi un rôle préventif.

Les travailleurs sociaux de terrain sont aussi là pour les familles.

Il va aussi y avoir prochainement une répartition prochaine des services de la DDASS entre l'Agence Régionale de Santé et le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

Des réponses individuelles existent. Des structures telles que Cap Parentèle et Espace Famille offrent ces actions.

Les structures de soutien collectif sont méconnues. Il y a un rejet de ce type de réponse. Il s'agit là peut être d'un problème de manque de confidentialité, ou la peur d'être mal jugé.

## **Intervention de Mme LACARIN ,Vice Présidente du Conseil Général de l'Allier :**

Le questionnaire fait apparaître que seulement 13% des personnes interrogées connaissent des structures de soutien à la fonction parentale proposant des actions collectives comme les groupes de parole, les conférences-débats ou les ateliers parents enfants. 3% y ont participé 3 fois ou plus et 5% y ont rarement participé (moins de 3 fois). 46% expliquent cette faible participation par une méconnaissance de ce type d'activités et 33% par le fait de ne pas savoir où ces actions se déroulent. Il y a donc là un réel problème de communication et de transmission de l'information au sujet de ces actions. Pour sortir de cette méconnaissance, plusieurs pistes, notamment en matière de communication, sont possibles :

- d'abord, inviter l'UDAF à davantage communiquer autour du PIF, que nous co-finançons, dont c'est la mission de faire connaître aux familles les aides existantes, par des encarts dans leur revue et dans la presse de l'Allier ;
- inviter les familles à lire " REFLETS D'ALLIER " qui comprend chaque mois un dossier ou un article présentant les aides de notre collectivité en la matière ;
- consulter le site internet du Conseil Général qui contient la présentation des aides ainsi que les coordonnées des services à joindre pour avoir plus de détails ;
- inciter les familles à appeler directement les services du Conseil Général qui répondent au quotidien à toutes les questions relatives aux aides qu'ils gèrent.

Même si le questionnaire n'interpellait pas les familles sur l'articulation entre actions préventives et actions curatives, il est important de souligner que nous pourrions atteindre cet objectif :

- en basant notre organisation au service du projet global de la famille, à tous les âges de la vie et non pas en déconnectant les problématiques les unes des autres. Les termes "Direction de la Solidarité et de la Prévention" ont été choisis dans ce sens ;
- en redéployant progressivement nos moyens humains vers l'action préventive, afin de réduire à terme le besoin de traitement curatif ;
- en renforçant le partenariat entre les différents acteurs médico-sociaux, pour ne pas doubler les réponses et dégager ainsi davantage de temps pour la prévention ;
- en demandant à l'Etat d'appliquer la loi du 05/03/2007 réformant la protection de l'enfance, en abondant le fonds de financement de la protection de l'enfance, ce qui permettrait de recruter notamment des puéricultrices et des éducateurs pour accentuer les actions de prévention.

L'individualisation des actions est très largement plébiscitée par les personnes interrogées. Les entretiens individuels arrivent en tête avec un

pourcentage de 97 % dont une quasi majorité de "oui, tout à fait adapté" (41 %). La solution individuelle l'emporte sur la solution collective lorsque les parents ont besoin d'aide. Ils sont 61% à l'estimer plus efficace qu'une réponse collective pour conseiller ou aider les parents qui se trouvent confrontés à des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Il convient donc de prendre en compte ce besoin d'individualisation de l'aide :

- en faisant passer le message que c'est justement le métier de la plupart de nos travailleurs médico-sociaux que d'accueillir dans les CMS tous les individus ou les familles qui ont besoin d'aide pour apporter une réponse adaptée à leur situation ;
- en rappelant que la plupart des prestations et des services rendus par les services sociaux du Conseil Général prennent la forme de plans d'aide personnalisés (APA, Projet pour les enfants, RSA, plan de compensation du handicap...) ;
- en indiquant que les réponses standardisées sont parfois inévitables puisque les lois relatives à l'aide et à l'action sociale produisent les mêmes effets, à situation égale, mais que la relation humaine qui s'instaure entre le travailleur social et le demandeur est bien propre à chaque individu.

Les actions collectives ont des vertus et en cela il ne faut donc pas les négliger. Les actions collectives permettent de se rencontrer mutuellement et cela peut avoir ensuite une incidence sur la réponse individuelle d'autant que l'action collective modifie les relations entre les familles et les travailleurs sociaux.

Le lieu où se déroule ce type d'activité semble aussi avoir un impact sur la participation ou au contraire l'absence des parents. Plusieurs types de lieux ont été présentés aux parents dans le questionnaire, et pour chacun, il leur était demandé de dire si l'organisation d'activités au sein de ces structures les inciterait davantage à y participer ou non. L'école (66 %) et les associations (48 %) sont les lieux qui inciteraient le plus les parents à participer à ce type d'activités. Cette percée du milieu associatif doit appeler quelques commentaires :

- d'abord que toutes les initiatives associatives pour aider les enfants après l'école sont évidemment les bienvenues et doivent trouver leur place au plus près de l'école, donc en lien avec les municipalités ;
- mais Il convient toutefois de s'assurer de la capacité des intervenants à accompagner des enfants et de l'éthique portée par l'association ;
- s'agissant des moyens, dans le contexte budgétaire actuel, il convient de développer le bénévolat et la diffusion de l'information par les relais de l'action sociale auprès des familles.

## **Intervention de Mme QUANTINET, Administratrice de l'UNAF en charge du dossier relatif au soutien à la parentalité :**

L'Observatoire est d'un grand d'intérêt pour l'institution en ce sens qu'il démontre ce que vivent vraiment les familles et ce qu'elles pensent sur des sujets précis. Il faut arrêter de penser pour elles ou à leur place. Cela permet d'aller contre les idées reçues et d'ôter tous les clichés.

Non, les familles ne démissionnent pas. Elles se posent beaucoup de questions. Il est vrai que la famille change mais la famille va bien. Il ne faut pas faire de généralités en s'appuyant sur des constatations particulières. La partie visible de l'iceberg est loin de refléter tout l'ensemble.

L'UNAF est favorable à la mise en œuvre de tout dispositif qui vise à soutenir la parentalité et qui s'adresse à tous les parents qui s'interrogent en amont de l'apparition des difficultés et lors des situations difficiles. Cela s'inscrit donc aussi dans la prévention.

La cellule familiale attend d'être accompagnée dans sa singularité et non en rapport avec un modèle.

Dans ce soutien à la parentalité, y a t il des manques, des insuffisances ?

Il est illusoire de prétendre dresser d'une manière exhaustive le catalogue des activités de soutien à la parentalité tant celles-ci sont foisonnantes et diverses. De nombreuses distinctions seraient à opérer : soutien direct, individuel, selon les organismes (privés ou publics), actions bilatérales (une ou deux personnes, un conseiller ou non), âge des enfants, modes de soutien (information, conseil, rencontre, entretien téléphonique, individuel ou en groupe, etc).

Le soutien à la parentalité se définit en deux axes :

- de manière préventive : dispositifs fondés sur l'engagement volontaire des familles ;
- de manière curative : remédier à une parentalité jugée défaillante, dans l'intérêt de l'enfant ou de la société.

Cf. loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance. Par exemple, mise en place du CRP (Contrat de Responsabilité Parentale) qui est un cadre d'injonction pour les familles. C'est un dispositif coercitif. Le Président du Conseil Général, chef de file de la protection de l'enfance, peut demander une suspension des prestations familiales. Il ne faut toutefois pas aboutir à la suppression de ces prestations. L'UNAF est plus que réservée sur ce sujet. Les allocations familiales sont là pour compenser le coût de l'enfant et les charges familiales.

Il y a aussi eu une loi sur l'égalité des chances en mars 2006. L'UNAF n'y est pas vraiment favorable.

Il devait y avoir mise en place de conseils pour les droits et devoirs des familles. Peu se sont mis en place et il faut déplorer l'absence de représentants des familles dans ces dispositifs.

La position de l'UNAF est la suivante : il est logique que les parents soient soumis au rappel à la loi, voire même à des sanctions. Cependant, avant de sanctionner, il nous semble indispensable de se poser la question

suivante : est-ce que la société a bien préalablement établi un environnement favorable à l'exercice de la fonction parentale ? Les parents peuvent-ils vraiment jouer leur rôle (accès à l'emploi, conciliation vie familiale/vie professionnelle, mode de garde des enfants, accès au logement et à la santé, etc.) ?

D'une manière générale, en ce qui concerne le soutien à la fonction parentale, on doit surtout parler de méconnaissance des dispositifs. Un nombre important de parents les ignore. Il y a un manque de lisibilité. On voit les mêmes professionnels impliqués dans plusieurs dispositifs qui s'inscrivent dans des logiques différentes.

En ce qui concerne les R.E.A.A.P., ceux-ci ont une place originale et primordiale dans le soutien à la parentalité. Ils ont été créés suite à la Conférence de la Famille de 1998. C'est une démarche qui permet de conforter les parents dans leur parentalité en leur permettant de prendre conscience de leurs ressources, de reprendre confiance en leurs capacités et de les valoriser.

Les valeurs fondamentales des REAAP sont la neutralité, l'anonymat, le volontariat, la libre adhésion, l'implication, l'échange, la rencontre.

Ce dispositif s'adresse à tous les parents. Les parents y sont acteurs et force de proposition. Les actions doivent être réalisées dans un schéma de co-construction qui englobe parents, bénévoles et professionnels.

L'action des REAAP doit rester généraliste.

C'est de la rencontre avec l'autre parent que je vais pouvoir interroger ma propre parentalité, mes propres pratiques, sans avoir peur d'être jugé, et que je vais pouvoir ouvrir d'autres pistes de réflexion et essayer d'autres solutions pour accompagner mes enfants.

Les parents sont des acteurs privilégiés, ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Le REAAP peut aider les parents à définir et poser un cadre structurant à un enfant. L'objectif n'est plus de mettre l'accent sur les manques et les failles mais sur les compétences parentales.

Les familles y ont capacité à se dire des choses entre elles, avec leurs propres mots.

Toutes ces raisons font que l'UNAF est très attachée aux REAAP.

Cela procure du bonheur de voir ou d'entendre des familles qui reprennent pied et pour qui un regard positif sur l'avenir vient remplacer un sentiment d'échec.

Depuis 10 ans, des faiblesses ont toutefois été constatées. Il y a une absence de diagnostic partagé, un besoin de réorganisation, une nécessité de clarification du pilotage. La fonction d'animation du Réseau doit être affinée. Il y a aussi des difficultés de financement. En 2009, il y a eu une baisse de budget de 48% pour les R.E.A.A.P., budget qui est passé de 13,6 à 7,1 millions d'euros. Le Projet de Loi de Financement 2010 prévoit une baisse supplémentaire d'un million d'euros par rapport à 2009.

Deux rapports ont démontré et appuyé ces constats.

En février 2009, la Cour des Comptes a produit un rapport sur les politiques de soutien à la parentalité. Elle souhaiterait voir les collectivités territoriales s'impliquer plus nettement.

En septembre 2009, les REAAP ont fait l'objet d'une étude qualitative menée par un cabinet, ASDO, étude commanditée par la DIF (Délégation Interministérielle à la Famille) et la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale). Cette étude réaffirme la vocation généraliste des REAAP, et met le doigt sur les modalités de pilotage très hétérogènes, avec des instances de pilotage très diverses, soulignant que la fonction d'animation est déterminante.

Le 2 octobre 2009, le Premier Ministre, M. François Fillon, a présenté le Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes qui s'étendra de 2010 à 2012. Ce plan indique que le soutien à la parentalité est une composante indispensable de la prévention de la délinquance. La priorité est d'aider les parents dont les enfants sont les plus exposés. La mesure 33 prévoit la création du Comité national de soutien à la parentalité sous l'égide du Secrétariat d'Etat à la Famille et de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) rassemblant l'ensemble des acteurs concernés dont la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

La mesure 34 prévoit la création d'un Comité Départemental à la Parentalité sous l'égide du Préfet rassemblant la CAF, le Conseil Général et l'ensemble des associations concernées localement. L'UNAF a rencontré et écrit au Secrétariat de la Famille afin qu'il y ait une présence de l'UNAF et des UDAF au sein de ces comités.

Actuellement, une trentaine d'UDAF sont pilote ou co-pilote dans ce dispositif. Le co-pilotage Etat/CNAF ne préfigure-t-il pas un retrait du secteur associatif ?

Il est urgent que les REAAP fassent connaître et reconnaître leur charte. L'inscription des REAAP dans des textes de loi ne doit pas les dénaturer, au risque d'en éloigner certains parents qui participent volontairement aux actions des REAAP car ils y voient une occasion rare d'être accueillis, écoutés, sans aucune stigmatisation. Tout parent, quels que soient son origine, son statut social, est confronté à des questions relatives à la parentalité. C'est pourquoi, pour l'UNAF et les UDAF, l'action des REAAP doit continuer à s'inscrire dans un environnement à dominante familiale et non sociale.

La future orientation est en complète contradiction avec le principe généraliste des REAAP. En ciblant les actions et les publics, on met fin au caractère universaliste. Le ciblage des actions aura un effet stigmatisant qui risque de provoquer un désengagement sur le terrain de certains porteurs d'actions, et un réflexe d'évitement de la part des familles, ce qui est l'inverse de l'effet recherché.

Si un rapprochement des comités nationaux de pilotage sur différents dispositifs de soutien à la parentalité s'effectue, il faudra veiller à garder la spécificité de chaque dispositif.

Notre souhait est que l'Etat réaffirme la philosophie des REAAP et renforce son engagement financier sur ce dispositif pour 2010.

Pour terminer, je voudrais souligner le manque de cohérence des messages adressés aux familles. On a pu voir par exemple une publicité où un bébé dans les bras de son père, pourtant encore en âge de porter une couche, être toutefois capable de maîtriser le budget familial puisqu'il est le seul décideur de la voiture que la famille va acheter. Et ce n'est qu'un exemple.

Il faudrait réaffirmer haut et fort les valeurs structurantes pour les familles et qu'il y ait une cohérence entre les contextes social, économique et de la communication.

Dans notre rôle de défense des intérêts des familles, l'UDAF devra être très vigilante sur la mise en place de la réorganisation de cette politique de soutien à la parentalité.

En conclusion, le mot fort de cette demi-journée est l'importance du travail en réseau.

Par définition, un réseau, c'est un ensemble de points qui communiquent entre eux, c'est un ensemble de personnes qui sont en liaison les unes avec les autres. Actuellement, la notion de réseau ne fait pas sens de la même façon pour tous les acteurs du REAAP. Il faut que cela change et il faut s'améliorer. La finalité doit être l'intérêt de l'enfant.

Il est important de relever ce défi, pour que ces jeunes enfants deviennent des adultes murs et responsables et puissent s'épanouir.

## **Questions de la salle**

## **Clôture de la Conférence par M. Le Préfet**